

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**RÈGLEMENT 737-2024 CONCERNANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME D'AIDE  
FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES**

- ATTENDU que les couches jetables constituent un déchet important envoyé aux sites d'enfouissement et que leur durée de vie est de plusieurs centaines d'années ;
- ATTENDU que l'utilisation de couches lavables et réutilisables permet de diminuer la quantité de matières enfouies ;
- ATTENDU que la Municipalité du Village de Val-David désire encourager l'utilisation de couches lavables afin de réduire les quantités de déchets ;
- ATTENDU que la Municipalité du Village de Val-David veut permettre à tous (nouveaux nés, enfants, adolescents et adultes) d'avoir accès au programme d'aide financière ;
- ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 23 janvier 2024 et que le projet de règlement a été déposé au même moment ;

À CES FAITS, le conseil décrète par le présent règlement ce qui suit :

**Article 1 : Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2 : Établissement d'un programme de subvention**

La Municipalité du Village de Val-David adopte un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables et réutilisables, tel que ci-après décrit.

**Article 3 : Personnes admissibles**

Le présent programme d'aide financière est destiné aux personnes domiciliées sur le territoire de la municipalité et qui ont fait l'achat de couches lavables pour elles-mêmes ou pour une personne à charge au cours de l'année 2024.

#### **Article 4 : Montant de l'aide financière**

L'aide financière pour la personne admissible correspond à 50% de la facture d'achat des couches lavables, en autant que le montant alloué à cette personne admissible ne dépasse pas la somme maximale de 100\$ pour un ou plusieurs achats.

#### **Article 5 : Demande d'aide financière**

Afin d'être admissible au programme d'aide financière, les demandeurs devront remettre les documents suivants :

- 1) Formulaire de demande de subvention et d'engagement pour l'utilisation de couches lavables. Le formulaire est joint en annexe du présent règlement pour en faire partie intégrante ;
- 2) Une preuve de résidence de Val-David (permis de conduire valide ou compte datant de moins de 30 jours et provenant d'un organisme ou services public) ;
- 3) La ou les factures originales qui doivent toutes être datées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- 4) Une copie du certificat de naissance ou d'adoption provenant d'une autorité compétente et mentionnant l'autorité parentale du requérant et l'âge de l'enfant mineur, si l'utilisateur est une personne à charge.

#### **Article 6 : Durée du programme**

Le programme d'aide financière pour les couches lavables prend fin à la première des échéances suivantes :

- 1) Le 31 décembre 2024 ;
- 2) Lorsque le montant total des aides financières accordées atteint la somme de 500,00 \$.

#### **Article 7 : Entrée en vigueur**

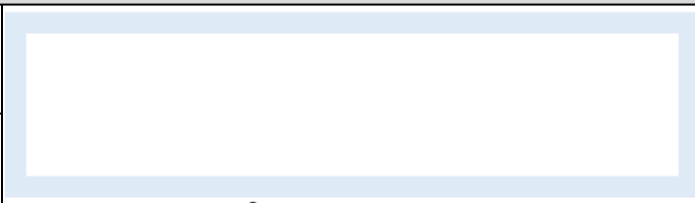
Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**SERVICE DE L'URBANISME**

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID  
2579, RUE DE L'ÉGLISE, VAL-DAVID (QUÉBEC) J0T 2N0  
TÉLÉPHONE : 819 324 5678 POSTE 4255  
[Info-urbanisme@valdavid.com](mailto:Info-urbanisme@valdavid.com)

**FORMULAIRE DE DEMANDE****PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE  
COUCHES LAVABLES**

Ce programme offre un remboursement qui correspond à 50 % de la facture d'achat jusqu'à un maximum de 100 \$ afin de couvrir une partie des frais reliés à l'achat de couches lavables.

<b>1 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR</b>	
Prénom	Nom
Adresse	Code postal
Ville	N° Téléphone
Courriel @	N° Cellulaire
<b>2 IDENTIFICATION DE L'UTILISATEUR DES COUCHES LAVABLES</b>	
Nom et prénom	Date de naissance
<b>3 CONDITIONS ET DOCUMENTS À FOURNIR</b>	
<input type="checkbox"/> Le formulaire de demande complété <input type="checkbox"/> La ou les factures originales de l'achat de couches lavables <input type="checkbox"/> La preuve de résidence avec photo du demandeur <input type="checkbox"/> Une copie du certificat de naissance (seulement pour les nouveau-nés) <input type="checkbox"/> Une seule demande par utilisateur	
<b>5 SIGNATURE DU DEMANDEUR</b>	
Le soussigné, déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis pour l'analyse de la présente demande.	
Date de la demande	
	<small>Jour / Mois / Année</small>
	<small>SIGNATURE DU DEMANDEUR</small>

**CONSIGNES AU DEMANDEUR**

1. Imprimez et signez le formulaire dûment rempli.
2. Réunissez les documents requis.
3. Déposez votre demande au comptoir de la Mairie, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à midi et de 13 h 00 à 16 h 30 ou transmettez-la par courriel à [environnement@valdavid.com](mailto:environnement@valdavid.com)

**NOTES IMPORTANTES**

La Municipalité du Village de Val-David se réserve le droit de refuser toute demande ne respectant pas les conditions décrites dans le règlement. La Municipalité se réserve le droit de poursuivre le programme ou d'y mettre fin selon les fonds disponibles

Il faut prévoir un délai minimal de trente (30) jours suivant la date de dépôt de votre demande avant d'obtenir l'aide financière